

L'enfouissement des déchets nucléaires franchit une étape importante

ÉNERGIE La Société pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a déposé hier la demande d'autorisation auprès de la Confédération pour son projet de dépôt à Stadel, dans le canton de Zurich. C'est un jalon dans un processus entamé il y a plus de 50 ans

YAN PAUCHARD
✉ @yanpauchard

L'étape est administrative. Elle n'en est pas moins «historique», de l'aveu même des opposants au projet. Ce mardi matin, à Berne, la Nagra (Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs) a déposé officiellement une demande d'autorisation générale auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). La requête concerne la réalisation d'un dépôt en couches géologiques profondes pour les déchets radioactifs sur la commune zurichoise de Stadel, dans la région du «Nördlich Lägern».

«Je n'ai pas de nouvelles sensationnelles à vous transmettre», s'est presque excusé en préambule Matthias Braun, le directeur général de la Nagra, devant les nombreux médias présents pour la conférence de presse. Car si l'étape marque un jalon important, les contours du projet sont en effet déjà largement connus. Ils sont le fruit d'un très long processus, commencé il y a plus de 50 ans avec l'inscription du principe de l'enfouissement des déchets radioactifs dans la loi sur l'énergie nucléaire. C'est ainsi le 4 décembre 1972 que la Nagra était fondée par les exploitants de centrales nucléaires et la Confédération. La recherche d'un site a concrètement débuté en 2008.

Après plus de dix ans d'examen des emplacements, le «Nördlich Lägern» a finalement été retenu parmi un choix initial de six aires d'implantation. L'annonce a été faite aux riverains en septembre 2022. «Il s'agit du meilleur site, où un dépôt en profondeur répondra à long terme aux normes de sécurité les plus élevées», a assuré Matthias Braun. Le docteur en géologie relève la qualité des roches (argile à opalinus) dans laquelle seront enfouis les déchets à plus de 800 mètres de profondeur.

Une «piscine olympique»

Après être partie sur l'idée de deux installations distinctes, la Nagra a finalement proposé un dépôt combiné, réunissant au même endroit tant les déchets hautement radioactifs que des déchets de faible et de



Matthias Braun, directeur général de la Nagra (à droite), en conférence de presse aux côtés de Roman Mayer, sous-directeur de l'Office fédéral de l'énergie (au centre) et de Felix Altorfer, chef de la division «gestion des déchets» à l'IFSN. (BERNE, 19 NOVEMBRE 2024/PETER KLAUNZER/KEYSTONE)

moyenne activité. La capacité maximale pour les premiers serait de 2500 m³. L'équivalent d'«une piscine olympique», illustre Matthias Braun. Pour les seconds, cette capacité maximale se monterait quant à elle à 100 000 m³, soit «une grande partie du hall de la gare de Zurich».

Soumis à référendum facultatif

La procédure lancée ce mardi durera plusieurs années et intégrera une multitude de services fédéraux, mais aussi les cantons et les communes concernés, tout comme un collège d'experts internationaux et les autorités de l'Allemagne voisine. Pour Felix Altorfer, chef de la division «gestion des déchets» à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), «la question centrale pour un tel dépôt géologique profond est bien la sécurité à très long terme, jusqu'à un million d'années».

Au terme de toutes ces analyses et consultations, ce sera finalement au Conseil fédéral de statuer, probablement en 2029. La décision sera soumise l'année suivante à l'approbation de l'Assemblée fédérale et

fera l'objet d'un référendum facultatif. Si la population est convaincue, le lancement du chantier est prévu pour 2045, avec un début de l'enfouissement des déchets hautement radioactifs pour 2060.

« Il s'agit du meilleur site, où un dépôt en profondeur répondra à long terme aux normes de sécurité les plus élevées »

MATTHIAS BRAUN, CEO DE LA NAGRA

Cependant, dans la région concernée, des opposants se sont constitués en association. La semaine dernière, ils réclamaient une votation populaire rapidement. Ce qui est impossible légalement, selon la Confédération. Mais, comme il suffit de 50 000 signatures pour demander un référendum

facultatif, il est déjà quasi certain que la population sera appelée à se prononcer dans les urnes. A la Nagra, Matthias Braun s'en félicite: «Un tel projet nécessite un large débat, démocratique, basé sur des faits.»

Ce débat pourrait évoluer ces prochaines années. L'été dernier, le conseiller fédéral Albert Rösti, chargé de l'Énergie, marquait les esprits en déclarant envisager une levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse. Ce qui représenterait un virage à 180 degrés après le vote populaire de 2017.

Mais la demande d'autorisation déposée par la Nagra en cette fin 2024 concerne uniquement les déchets produits par les centrales nucléaires actuelles. Elle ne prend pas en compte ceux d'éventuelles futures installations. «S'il devait y avoir davantage de déchets issus d'autres centrales, ce serait à la Nagra de dire si elle peut les intégrer dans son site de Stadel ou si elle a besoin d'un autre dépôt», note Roman Mayer, sous-directeur de l'OFEN. Dans tous les cas, cela nécessitera une nouvelle demande d'autorisation auprès du Conseil fédéral. ■

Le revenu agricole moyen frôle les 80000 francs

STATISTIQUES Si les revenus tirés de l'élevage ont globalement augmenté en 2023, ceux dans la production végétale étaient à la peine à la suite des conditions météo défavorables

ATS

Le revenu agricole est resté stable en 2023 par rapport à l'année précédente, en se maintenant à 79900 francs en moyenne par exploitation. Des produits plus élevés, surtout dans la production laitière et de la viticulture, ont compensé la baisse des produits des grandes cultures, des cultures maraîchères et de l'arboriculture due aux conditions météorologiques, ainsi qu'à l'inflation.

En raison du renchérissement, les agriculteurs ont dû dépenser davantage pour leurs moyens de production. Le revenu moyen est donc à prendre avec précaution, a indiqué hier le centre de recherche Agroscope à Ettenhausen (ZH).

Les revenus varient considérablement selon le type d'exploitation. Dans la production végétale, les prix plus élevés à la production n'ont pas suffi à compenser l'ensemble des pertes de récolte dues aux conditions météorologiques.

Hausse des prix du lait

Les revenus tirés de l'élevage ont globalement augmenté. La hausse des prix du lait et l'augmentation du nombre moyen d'animaux par exploitation ont eu un effet positif. En revanche, la baisse des prix de la viande bovine du fait de la demande a pesé sur les recettes.

Du côté des charges, le renchérissement des moyens de production agricole en 2023 a été nettement plus faible que l'année précédente, avec +1,5%. L'année 2022 avait été marquée par une forte inflation en raison du début de la guerre en Ukraine, rappelle Agroscope.

En 2023, une exploitation agricole employait en moyenne 1,35 unité de main-d'œuvre familiale. Le revenu agricole du travail – qui correspond au revenu agricole après déduction des coûts calculés des capitaux propres investis dans l'exploitation – a baissé de 2,4% sur un an pour atteindre 54800 francs par unité de main-d'œuvre familiale.

Au vu de ce dernier chiffre, «le besoin d'agir est urgent», estime l'Union suisse des paysans (USP). Des évolutions positives ponctuelles dans l'élevage ne suffisent pas à compenser le renchérissement et la mauvaise année qu'a connue la production végétale en 2023.

Disparités régionales

La faitière critique notamment les coupes dans les moyens financiers alloués à l'agriculture. La garantie de prix rémunérateurs à la production constitue un autre grand levier pour améliorer le revenu. Dans ce cadre, de nouvelles augmentations sont nécessaires, réclame l'USP.

Le revenu du travail varie considérablement en fonction des régions. Avec 71700 francs, il était 48% plus élevé en région de plaine qu'en région de collines (48500 francs) et 84% plus élevé qu'en région de montagne (39100 francs).

Le revenu total moyen d'un ménage agricole, se composant du revenu agricole et du revenu extra-agricole, a augmenté de 1,5% en 2023, pour atteindre 112200 francs en moyenne. Seul le revenu extra-agricole a augmenté, de 5,5%. ■

Les protestants de Moutier resteront Bernois (ou presque)

ÉGLISES RÉFORMÉES L'avenir transfrontalier de la paroisse réformée est entériné. Une décision accueillie avec soulagement, alors qu'elle était vouée à la dislocation entre la ville devenue jurassienne et les villages alentour restants bernois

ANNE-SYLVIE SPRENGER (PROTESTINFO)

C'est dans un soulagement général, à la quasi-unanimité (164 oui, 0 non et 2 abstentions), que la paroisse de Moutier a été désignée, ce 19 novembre, «paroisse transfrontalière» lors du synode des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure (Refbejus). Une décision prise au niveau supracantonal, qui vient mettre un terme à des années d'inquiétude et de déchirements.

«Il s'agissait de penser un peu les plaies, du moins de ne pas rajouter de l'huile sur le feu», évoque le pasteur de Tramelan Philippe Kneubühler, membre de l'exécutif de Refbejus. En 2021, lorsque les électeurs de Moutier ont voté le transfert de leur ville dans le canton du Jura, beau-

coup de protestants se sont retrouvés dans le camp des perdants: «L'attachement confessionnel à Berne faisait partie de leur identité depuis des siècles.»

Plus problématique, la paroisse de Moutier – qui comptabilise près de 1500 paroissiens dans les communes de Perrefitte, Belprahon, Roches, Elay et La Scheulte – était alors vouée à la dislocation. «La ville devenait jurassienne, mais les villages alentour restaient bernois», expose le pasteur et ancien conseiller municipal biennois Cédric Némitz, mandaté consultant par la paroisse à cette occasion. «Le passage de Moutier dans le canton du Jura en 2026 obligeait de facto à des adaptations, relève-t-il. Mais il y avait là aussi un réel enjeu de réconciliation.»

A l'écoute de la base

«Les tensions intercantionales avaient créé beaucoup de souffrance. Il s'agissait d'en prendre acte et de ne pas venir avec des solutions d'en haut toutes faites et brutales», souligne Philippe Kneubühler. Le chargé

de projet entame alors tout un processus de consultation auprès des paroissiens de la région. «Dans tout ce processus, on a cherché le consensus. J'ai mené des heures et des heures d'entretiens individuels, où les gens ont pu déposer leurs blessures», confie Cédric Némitz. Face au «risque d'un nouveau psychodrame», l'idée d'établir une paroisse transfrontalière émerge.

Impôts et salaires

«Assez vite, cette option nous est apparue comme une évidence», indique Jeanne-Lyse Ryf, présidente du conseil de paroisse. Cette solution avait également l'avantage de préserver la collaboration avec les autres paroisses de la région, réunies dans l'association dite «du Par8», s'étendant de Grandval à Tramelan.

«Le processus mis en place a permis une transition en douceur pour les paroissiens, qui étaient avertis au fur et à mesure de l'avancée des travaux», observe de son côté le pasteur de Moutier Quentin Jeanneret.

Silvano Keller, président du conseil

de synode de l'arrondissement jurassien, se réjouit également de l'aval donné par le parlement de Refbejus: «On est heureux que cela se passe sans histoire: on a tout fait dans ce sens pour réaliser le vœu des paroissiens.»

Du côté du personnel, les Eglises ont également veillé à ne pas froisser les individualités, témoigne Quentin Jeanneret: «Il y a des différences salariales assez importantes entre l'Eglise jurassienne et l'Eglise bernoise. Or, pour ne pas créer de déséquilibre au sein même du Par8, il a été décidé que les employés de la paroisse de Moutier continueraient d'être salariés par Berne.»

Si elle fixe déjà la question de l'impôt ecclésiastique, cette convention ne règle cependant pas tout dans le détail. «Il s'agit encore de mettre tout ça en musique dans les règlements», précise Philippe Kneubühler. «Cela passera par du travail juridique et non plus des votations.» Et de rappeler, en citant Morat ou Chiètres, que Moutier n'est pas la première paroisse transfrontalière. ■